

# Tencin Toujours

# Tencin pour Tous



Tél. : 04 76 71 36 14 - Internet : [www.tencin.net](http://www.tencin.net)

LE BULLETIN MUNICIPAL DE TENCIN - N°73

FÉVRIER 2018

## LE MOT DU MAIRE

« Le temps passe, les années filent . . . »

Quand une nouvelle année commence, on espère qu'elle sera meilleure que celle qui vient de se terminer, et chaque année, nous prenons de nouvelles résolutions basées sur les expériences de l'année écoulée.

Alors, des vœux j'en ai pour mes concitoyens en espérant qu'ils prendront les bonnes résolutions. Le premier serait de voir tous les usagers respecter les limitations et interdictions dans nos rues, le second serait de voir tous les Tencinois respecter les règles de stationnement.

Il ne s'agit que de civisme — terme tiré du mot latin « civis » qui désigne le respect du citoyen pour la collectivité dans laquelle il vit . Le civisme implique la connaissance de ses droits, et de ses devoirs envers la société.

En attendant de les voir se réaliser, je souhaite à chacun de vous une bonne année 2018.

François Stefani



# Vie pratique

## Travaux sur la commune

### Arrêt de Bus Grande Terre



Depuis Septembre 2017, l'arrêt de bus Grande Terre en direction de Grenoble a fait peau neuve. Il est désormais accessible aux personnes à mobilité réduite.

### Piste cyclable



Pour les fous de vélo, les amoureux de balades à 2 roues ou tout simplement les personnes se rendant au travail ou au collège, la piste cyclable entre Tencin et Goncelin est maintenant ouverte.



Dans le cadre des activités du centre aéré, une fresque a été réalisée par les enfants sur la cabane des chasseurs située dans le parc Pré Sec.



## Tempête Éléonor

Le 4 janvier 2018, notre commune a été largement touchée par la tempête Éléonor.

Si grâce à la réactivité des élus, des services techniques aidés par des habitants et surtout grâce à l'intervention rapide des entreprises Girerd et Midali le pire a été évité, nous déplorons cependant quelques inondations de caves, garages et dépendances ainsi que de gros dégâts sur les routes et chemins communaux.

Le bilan des réparations est en cours d'estimation ; le montant évalué à ce jour est supérieur à 400 000 euros.

Un dossier de demande de reconnaissance de catastrophe naturelle a été adressé au services de l'État. Le dossier sera examiné par la commission préfectorale le 13 février 2018.

Cette reconnaissance induira le montant des aides dont la commune pourrait bénéficier.

Le compte rendu de la commission sera consultable sur le site Internet de la commune.

## La route de Malfosse s'est affaissée



La route de Malfosse s'est effondrée lundi 22 janvier 2018. Elle devait connaître des travaux de renforcement mais malheureusement, les fortes précipitations de janvier ont provoqué son affaissement complet avant intervention.

La commune met tout en œuvre pour sécuriser le territoire et un chemin d'accès pédestre est praticable pour les habitants du hameau.

### Bon à savoir

Il est rappelé que les propriétaires sont en charge de l'entretien des cours d'eau traversant leur(s) terrain(s). Les riverains, quant à eux, sont tenus de les nettoyer jusqu'à la moitié du lit.

### Compétences eau et assainissement par la Communauté de communes

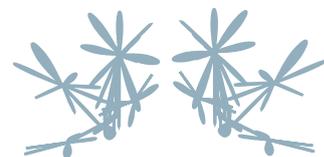
**Au 1<sup>er</sup> Janvier 2018 la Communauté de communes Le Grésivaudan a pris la compétence eau et assainissement (Conseil communautaire du 7 décembre 2015) pour mettre en application la loi NOTRe.**

Pour notre commune les interlocuteurs ne changent pas, même si Le Grésivaudan supervise ce service à la population.

Pour l'eau, contactez Véolia : 0 969 323 458

Pour l'assainissement, contactez la mairie :  
04 76 71 36 14

Plus d'informations sur [www.le-gresivaudan.fr](http://www.le-gresivaudan.fr)



### PUB...

Nouveau à Tencin : ALKARION Le dragon du jeu  
Votre boutique Internet spécialiste des jeux de société et produits dérivés. Des prix bas sur les jeux de sociétés, les jeux de cartes, les cartes à collectionner, les Tee-shirts, porte-clés, mugs et figurines.

Retrouvez-nous et commandez en ligne sur :  
[www.alkarion.com](http://www.alkarion.com)



## Conseils municipaux



### Conseil municipal du 4 septembre 2017

#### 1. Présentation du PADD

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable est la clé de voûte du PLU, il est décomposé en trois objectifs retenus par la commune : « préserver le cadre de vie, maintenir l'attractivité de la commune, soutenir une économie durable ». À la suite de l'enquête publique, le PADD sera soumis au Conseil municipal pour approbation.

#### 2. Création de postes

Créations de 16 postes à temps non complet et de 7 postes d'animateurs pour les TAP en fonction des activités mises en place pour les rythmes scolaires.

Validation des créations des postes.

#### 3. Mission OAP pour la tranche conditionnelle du PLU

Proposition de confier l'extension de la mission d'élaboration des Opérations Programmées d'Aménagement à M. Hennessy.

Validation de la proposition et autorisation donnée au maire de la signer.

#### 4. Cession de parcelle C816 à M. et Mme Roguet

Parcelle de 22 m<sup>2</sup> enclavée entre plusieurs propriétaires. Proposition de la céder aux demandeurs pour 1€ symbolique, les frais notariés étant à leur charge ou convention de jouissance pour entretenir la parcelle.

Validation de la proposition.

#### 5. Mission de maîtrise d'oeuvre au cabinet DMI

Chiffrage des travaux relatifs à la sécurisation des traversées piétonnes du giratoire sud et des arrêts de bus Grande Terre et Pré Sec par le cabinet DMI pour un montant de 1 200 € TTC.

Validation de la proposition et autorisation donnée au maire de signer le devis.

#### 6. Demande de fonds de soutien à la CCPG pour la rénovation de l'éclairage public

Mandat donné au maire pour le dépôt de demande d'aide.

#### 7. Adhésion au CAUE

Décision de poursuivre la collaboration pour un montant de 200 € par an.

#### 8. Divers

##### a. Rapport annuel du SIBRECSA

Document à la disposition des habitants à la mairie.

##### b. Information de la CCPG sur les conflits d'intérêts et d'administration

Demande de la CCPG aux élus des commissions intercommunales de ne pas prendre part aux débats quand les sujets abordés les concernent personnellement.

##### c. Extinction de l'éclairage public

Suite à une pétition de mécontentement, le Conseil municipal en prend note et décide de maintenir le dispositif pendant la phase de test d'un an. Un bilan sera fait à l'échéance.

##### d. Plan canicule

Installation de brumisateurs dans l'enceinte de l'école.

##### e. Demande de subvention pour les travaux de protection du captage de Bel Air auprès de l'Agence de l'Eau.

Mandat donné au maire pour le dépôt du dossier.

##### f. Nom du lotissement R2i

Proposition : Clos Monteynard

##### g. Demande d'avis pour le retour de la semaine de 4 jours

Le Conseil municipal suivra l'avis des enseignants, si avis différents entre les deux écoles, il tranchera pour avoir les mêmes dispositions pour les 2 établissements.

##### h. Information sur la demande de rencontre avec l'APASE

Fin de la séance ■

### Conseil municipal du 23 octobre 2017

Avant d'ouvrir la séance, le conseil municipal accueille Mesdames DELOLME et HENDRICKX qui viennent exposer leur souhait d'acquérir une partie du Vieux Passage attenant à leur propriété afin de rassembler leurs parcelles situées de part et d'autre de ce chemin.

#### 1. Budgets supplémentaires 2017

Le projet de budget supplémentaire principal s'équilibre en dépenses/recettes à hauteur de 168 449 €.

En section d'investissement, il s'équilibre en dépenses/recettes à hauteur de 12 533 €.

Le projet de budget supplémentaire annexe du budget eau/assainissement s'équilibre en section de fonctionnement, en dépenses/recettes à hauteur de 15 000 €.

Approbation de l'ensemble des mouvements.

## **2. Désignation du Cabinet Multiple pour la maîtrise d'œuvre de la tranche conditionnelle des travaux initiés par le diagnostic de l'église**

Autorisation donnée au maire de signer l'acte d'engagement de maîtrise d'œuvre avec le cabinet Multiple pour un montant de 72 220 € HT.

## **3. Désignation du maître d'œuvre chargé du suivi des travaux d'extension du groupe scolaire**

Autorisation donnée au maire de signer une lettre de commande avec M. BEN ELKRAFI pour assurer cette mission de maîtrise d'œuvre pour un montant de 16 500 € TTC.

## **4. Convention de gestion provisoire des services de l'eau et assainissement avec la CCPG**

Autorisation donnée au maire de signer la convention de gestion provisoire de nos services d'eau et d'assainissement en attendant la reprise totale de ce service par la Communauté de communes.

## **5. Désaffiliation de la ville d'Échirolles et de son CCAS du Centre de Gestion**

Refus de la sortie de la ville d'Échirolles et de son CCAS du Centre de Gestion.

## **6. Convention avec la commune de Crolles pour la participation aux frais de fonctionnement du centre médico-scolaire**

Autorisation donnée au maire de signer la convention.

## **7. Transposition du nouveau régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel : RIFSEEP**

Approbation de la transposition de l'ancien régime indemnitaire au RIFSEEP à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## **8. Cotisations à la bibliothèque**

Décision d'appliquer la gratuité de cotisation aux mineurs de plus de 7 ans non accompagnés d'un parent et refus de la mise en place d'une cotisation sociale pour les demandeurs d'emplois.

## **9. Conditions financières du transfert des zones d'activités à la Communauté de communes.**

Bien que non concernés par un transfert de zone, nous devons nous prononcer en tant que membre de la Communauté de communes. Une non réponse de notre part valant une décision défavorable.

Validation des conditions du transfert des zones d'activités.

## **10. Convention pour la mise à disposition du bassin du centre nautique pour l'école élémentaire**

Autorisation donnée au maire de signer la convention d'utilisation du bassin du centre nautique intercommunal.

## **11. Demande de subvention à la Communauté de communes pour le concert organisé à l'église**

Autorisation donnée au maire de déposer un dossier de demande de subvention pour ce concert.

## **12. Demande de subvention au Conseil Départemental pour les travaux de maîtrise d'œuvre de l'église**

Mandat donné au maire de déposer un dossier de demande de subvention pour les honoraires de maîtrise d'œuvre.

## **13. Procédure d'expulsion envers un de nos locataires**

Au 28 septembre, un locataire présente une dette de loyer de 1 832,43 €. Après un courrier lui demandant de remédier à la situation resté sans réponse, le Conseil doit se prononcer sur une procédure d'expulsion.

Mise en œuvre de cette procédure administrative dont l'exécution sera confiée à un huissier de justice qui devra envoyer un commandement de payer au locataire.

## **14. Détermination du prix des places pour le concert de Noël**

Proposition des tarifs suivants : 20 € pour les adultes, 10 € pour les enfants, gratuit pour les moins de 10 ans.

Validation de cette proposition.

## **15. Rapport d'assainissement**

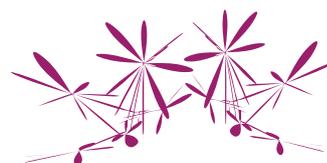
Mise à disposition du rapport annuel sur l'assainissement communal établi par la Métro.

## **16. Divers**

**a.** Rapport d'activités de la Communauté de communes : M. DULEY présente une vidéo qui en fait la synthèse.

**b.** Information sur les heures de TAP qui risquent de disparaître si le conseil d'école décide de revenir à la semaine de 4 jours. En effet, le Maire prend sa décision en fonction de l'avis du conseil d'école.

**Fin de la séance ■**



PASSEPORT  
CARTE D'IDENTITÉ  
IMMATRICULATION  
PERMIS DE CONDUIRE



## MES DÉMARCHES

*à portée de clic !*

### Première étape pour tous les documents

- :: Je vérifie que l'adresse comporte le sigle gov.fr
- :: Je vais sur le site de l'ANTS
- :: Je crée un compte ou je me connecte avec mes identifiants FranceConnect

### Carte d'identité

Je peux faire ma pré-demande en ligne et je note le numéro qui m'est attribué et/ou j'imprime le récapitulatif comportant un code-barres qui sera scanné en mairie.

J'identifie une mairie dans laquelle je peux faire ma démarche et où je peux prendre rendez-vous si le service est proposé.

Je dépose mon dossier complet au guichet de la mairie qui procède au relevé de mes empreintes digitales et qui vérifie mes pièces justificatives.

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je suis averti de la réception de mon titre que je vais récupérer à la mairie.



### Passeport

Je peux faire ma pré-demande en ligne et je note le numéro qui m'est attribué et/ou j'imprime le récapitulatif comportant un code-barres qui sera scanné en mairie.

J'achète un timbre fiscal sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr/>

J'identifie une mairie dans laquelle je peux faire ma démarche et où je peux prendre rendez-vous si le service est proposé.

Je dépose mon dossier complet au guichet de la mairie qui procède au relevé de mes empreintes digitales et qui vérifie mes pièces justificatives.

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je suis averti de la réception de mon titre que je vais récupérer à la mairie.



## Permis de conduire

Je rassemble mes pièces justificatives scannées ou photographiées et j'obtiens ma photo numérisée auprès des cabines ou photographes agréés.

Je peux faire une demande d'inscription au permis ou une demande de titre en ligne.

En cas de vol, je le déclare auprès de la police ou de la gendarmerie  
En cas de perte, je la déclare en ligne :  
Dans les 2 cas, j'achète un timbre fiscal en ligne.

Je fais ma demande en ligne seul ou en lien avec mon école de conduite  
<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je reçois mon permis à mon domicile.



## Certificat d'immatriculation

Je peux faire une demande en ligne pour un/une :

- Duplicata
- Changement d'adresse
- Changement de titulaire
- Cession de véhicule \*\*
- Autre motif \*\*

Je fais ma demande en ligne  
<https://immatriculation.ants.gouv.fr>

En fonction de la demande, je m'authentifie grâce à France Connect ou au code joint lors de la réception du titre et je renseigne les informations nécessaires, notamment le numéro d'immatriculation.

J'imprime le certificat provisoire et le récépissé de dépôt de ma demande pour être autorisé à circuler.  
Dans le cas d'une cession, je récupère les documents nécessaires à la vente et un code de cession à remettre à l'acquéreur.

Je reçois mon certificat d'immatriculation à mon domicile.



- Pour faciliter mes démarches, je peux faire appel aux professionnels de l'automobile. Pour le permis de conduire, lors de mon inscription, je peux autoriser l'auto-école à accomplir la procédure et à transmettre des justificatifs pour mon compte. Pour le certificat d'immatriculation, je peux faire appel à un professionnel de l'automobile qui peut réaliser les démarches à ma place. Je le trouve sur <https://immatriculation.gouv.fr>, rubrique «services

# État Civil 2017

## Naissances\*



GARNIER Iyad	Le 1 <sup>er</sup> janvier à Échirolles
DUPIRE Méloé, Marie-Claudine, Andrée	Le 2 janvier à Grenoble
KO Kalvyn, John-Ly	Le 18 janvier à La Tronche
PESAVENTO Nora	Le 28 janvier à La Tronche
VANDEVENNE Roméo, Gabriel	Le 2 février à Grenoble
DEMANDRE Lisa, Catherine, Claudine	Le 4 février à Saint Martin d'Hères
BORDAZ Mila, Émilie	Le 5 février à La Tronche
DRAGANI Jona, Joseph, Pierre	Le 19 avril à La Tronche
CRIER Mathis, Hugo, Clément	Le 20 avril à La Tronche
LADOUX Léa, Lily, Juliette	Le 2 mai à La Tronche
BLANCHARD Robin, Louis, Albert	Le 4 mai à La Tronche
FISTER Clara, Marie-Anne	Le 10 mai à Saint Martin d'Hères
ANNIS Soan, Stéphane, Eugène	Le 30 mai à Grenoble
OHLING Justine, Cathy, Scarlett	Le 13 juin à La Tronche
HUSSON Mattéi, Louis	Le 14 juin à Grenoble
BOUE Edgar, Pierre	Le 17 juillet à Chambéry (Savoie)
GOMEZ Clément, Edouard, Robert	Le 24 juillet à Saint Martin d'Hères
ARDITO Mani	Le 24 juillet à La Tronche
VILLARD Méline	Le 26 juillet à La Tronche
HERVEUX Soline, Paulette	Le 8 août à La Tronche
COSTAGLIOLA Eliott	Le 25 août à Grenoble
JANET Edward, Bernard, Christian	Le 5 septembre à Saint Martin d'Hères
CORDIER Elly, Fanny, Francine	Le 24 septembre à La Tronche
KSIBI Dominic	Le 5 octobre à La Tronche
SILLY Gabriel, Romain	Le 21 octobre à Saint Martin d'Hères
ROUX Mia, Clarisse	Le 22 octobre à La Tronche
WALCZAK Paul, Jacques, Pierre	Le 26 octobre à Saint Martin d'Hères
BESSET Sienna	Le 7 novembre à Saint Martin d'Hères
MARTIN Armance, Emmanuelle	Le 16 novembre à Sallanches (Haute-Savoie)
FERRI Baptiste	Le 2 décembre à Saint Martin d'Hères
JOLY Manon, Laura	Le 3 décembre à Saint Martin d'Hères
BERIOT Axel, Ethan, Eden	Le 7 décembre à La Tronche
MAGNAT Alice, Elise	Le 11 décembre à La Tronche
ORFEUVRE Faustine, Jeanne	Le 24 décembre à Viriat (Ain)
HADZHIEV Katya	Le 26 décembre à Saint Martin d'Hères

\* plus 5 naissances dont les parents n'ont pas souhaité que l'information soit publiée dans la presse municipale

## Mariages



MOTA José Manuel et MOLLARD Aurélie	Le 24 juin
MARQUET Yoann, Jean-Michel, Gérald et MAZELLA Angéline, Pierrette, Mauricette	Le 22 juillet
GRIVELLE Yoann, René, Henri et BONTEMPS Jennifer, Christine	Le 19 août
TROUILLOT Isabelle, Nadine et BLANC Thierry, François	Le 23 septembre
MOUZIN Jeremy, Lucien, Roger et TOUSSAINT dit DUPONT Yannick, Françoise, Christiane	Le 25 novembre
NOLAND Maxime, Pierre et MORAT Maeva, Claire	à La Motte-Servolex (Savoie)
ROUSSEAU Cindy, Virginie, Maëva et LIBRALATO Jordan, Adrien	à La Terrasse
THIEBAUT Remy et SEKERGER Mélanie	à Sassenage
TOUBOULIE Emmanuel, Edouard, Gabriel et LAFARGE Delphine	à Goncelin
EXPOSITO Florentin, Jean-Philippe, Antoine, Denis et DE FRANCESCHI Jennifer	à Froges
CORDON Sébastien, Jérôme et FERHI Sonia	à Bernin
BAUER Samuel, Odysseus et GUITARD Maud	à Caluire et Cuire (Rhône)



## Décès

DUQUESNE Xavier, Jean, Alain	Le 8 janvier à Tencin
MODINA Gisèle, Veuve BOUCHET	Le 31 mars à Tencin
CARRIER Serge, Jacques, Laurent	Le 11 août à La Tronche
JACOB Marie-Thérèse, Augusta, Adrienne, Veuve MISTRI	Le 21 août à Tencin
RENAUD Jeannine, Eliane, Veuve PAGANON	Le 1 <sup>er</sup> novembre à Hauteville-Lompnes (Ain)
RIVOIRE Guy, Alphonse	Le 22 novembre à La Terrasse
DUFAYARD Francis, André	Le 23 novembre à Saint-Martin-d'Hères



Comment trouver une maison de retraite ou faire une demande d'Allocation Personnalisée d'Autonomie ?

Faites votre demande sur [www.isere.fr](http://www.isere.fr)

tél. 04 76 00 38 38



# État Civil

## Information – qu'est-ce que le PACS ?



**Le pacte civil de solidarité (PACS) est un contrat conclu entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune.**

Les partenaires pacsés s'engagent à une aide matérielle (contribution aux charges du ménage : dépenses de loyers, de nourriture, de santé...) et à une assistance réciproque (en cas de maladie ou de chômage).

L'aide matérielle est proportionnelle à la capacité financière respective de chaque partenaire, sauf s'ils en conviennent différemment dans leur convention de PACS.

Les partenaires sont solidaires des dettes contractées par l'un d'eux pour les besoins de la vie courante, à l'exception des dépenses manifestement excessives.

En dehors des besoins de la vie courante, chaque partenaire reste responsable des dettes personnelles qu'il a contractées avant ou pendant le PACS.

Vous pouvez choisir le régime applicable à vos biens.

Pour plus de précisions sur les effets du PACS, veuillez consulter le site [service-public.fr](http://service-public.fr).

### Où contracter un PACS ?

À compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017, les enregistrements des PACS se font en mairie.

### Pièces à fournir

Les partenaires doivent se présenter ensemble à l'accueil de la mairie afin d'y déposer leur dossier qui sera obligatoirement composé de :

- :: La déclaration conjointe de PACS (cerfa n°15725\*02)
- :: La convention de PACS (cerfa de convention-type n°15726\*02). Une convention spécifique rédigée par les deux partenaires peut aussi être recevable. Elle doit être originale et être rédigée en langue française.

:: Une copie intégrale de l'acte de naissance de moins de trois mois au moment du dépôt du dossier.

:: Une attestation sur l'honneur du lieu de domicile du PACS des deux partenaires

:: Pièces d'identités des deux partenaires (photocopie recto-verso de la carte d'identité) en cours de validité.

:: Selon les cas, des pièces complémentaires spécifiques pourront être exigées.

Si la totalité des pièces exigées n'est pas déposée, le dossier ne sera pas recevable.

De même, si les conditions du PACS ne sont pas réunies, le PACS sera déclaré irrecevable par l'officier de l'état-civil.

### Rôle de l'officier de l'état-civil

:: Rôle de contrôle des pièces du dossier quant à la recevabilité du PACS (majorité, liens de parenté, mariage, PACS antérieur, mesures de protection des majeurs, ...)

:: Enregistrement du PACS

:: Délivrance d'un récépissé

:: Mesures de publicité (auprès des communes de naissances des partenaires)

### En pratique

1. Le dossier est déposé en mairie.

2. Le dossier est examiné par l'officier de l'état-civil dans un délai de 1 mois.

3. Les partenaires sont convoqués aux heures d'ouverture de la mairie afin de signer cet enregistrement. Seuls les partenaires seront reçus.

La loi ne prévoit pas de cérémonie. Elle se fera en privé hors des locaux de la mairie

### Association ADMR de Tencin

Mairie de Tencin - Route du Lac - 38570 Tencin

L'assemblée générale de l'association s'est déroulée le 12 décembre 2017 en présence des salariées, des responsables de la fédération départementale et de l'association tencinoise ainsi que de nombreux représentants du CCAS des communes avoisinantes. En particulier, sont remerciés chaleureusement les membres du CCAS des communes de La Pierre, Goncelin, Le Touvet, Theys et de Tencin.



L'ADMR de Tencin, recherche des bonnes volontés ayant du temps libre et qui souhaitent s'investir dans un projet associatif.

Si vous souhaitez nous rejoindre ou avoir plus d'information, contactez-nous au :  
07 87 87 26 22 - [admrtencin@yahoo.fr](mailto:admrtencin@yahoo.fr)

## De nouveaux locaux pour le RAM

Le Relais assistant maternel intercommunal a inauguré ses nouveaux locaux en septembre 2017, au sein du Pôle Enfance l'Arche, regroupant le RAM et un multi-accueil de 30 places. Il concerne les communes de Tencin, La Pierre et le Champ près Froges.

Les assistants maternels et les enfants sont invités à venir jouer et se rencontrer tous les mardis et jeudis matin de 9h à 11h !

Le RAM propose un espace adapté et équipé pour accueillir les tout-petits, avec une structure toboggan, un espace symbolique « cuisine » et des jeux d'éveil pour les enfants de 0 à 3 ans.

Des animations spécifiques sont aussi organisées ponctuellement (lectures, animation à thèmes, motricité, spectacle de Noël, etc.) ainsi que des interventions de professionnels de la petite enfance et des réunions d'informations. Le RAM est un espace de socialisation pour les enfants et un lieu de professionnalisation pour les assistants maternels !

Vous pouvez également utiliser le RAM comme espace ressources pour vos questions liées à la relation parent employeur /assistant maternel mais aussi pour les questions administratives (contrat, droit du travail, formations, etc.), ainsi que pour toutes les questions liées à la recherche d'un mode de garde.

### Contact

Permanences sur RDV : 04 76 99 23 40 ou 06 38 10 94 52,  
mel : ram.moyengresivaudan@le-gresivaudan.fr



N'hésitez pas à franchir la porte du RAM !  
Ram du Moyen Grésivaudan, Pôle Enfance l'Arche,  
allée du Roy à Tencin.



## PUB...



Nous faisons toutes installations électriques dans le neuf et la rénovation pour les logements, les bureaux et commerces, remise aux normes pour la sécurité et dépannages, tout en restant à votre écoute.

## Dysfonctionnement des feux tricolores



Il est rappelé que les feux tricolores implantés sur la commune relèvent de la compétence du Conseil départemental de l'Isère, et par conséquent la municipalité n'est pas habilitée à modifier le timing des feux ou leur remise en service en cas de panne.

Si vous constatez un dysfonctionnement, il convient d'appeler la maison du Département à Bernin au 04 56 58 16 00.

## Rénover votre logement

Adapter, améliorer le confort et les performances de votre logement, lutter contre le mal logement, tels sont les principaux objectifs de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat conduite par Le Grésivaudan jusqu'en 2020.

### Vous souhaitez :

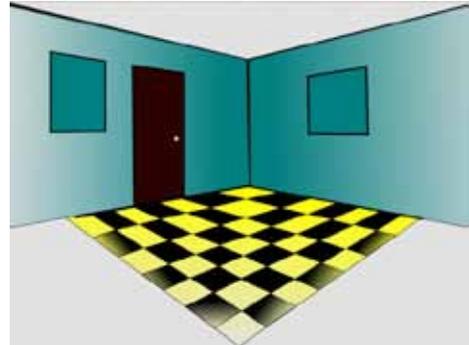
- ❖ améliorer les performances énergétiques de votre logement : isolation des combles, des planchers, murs, fenêtres, remplacement du mode de chauffage.
- ❖ adapter votre logement à une perte d'autonomie : personnes âgées, handicapées.
- ❖ améliorer votre logement : rénovation de logement dégradé ou insalubre, mise aux normes électriques, assainissement.

Contactez le 0805 030 004 ou le-gresivaudan@soliha.fr, vous pourrez bénéficier de conseils techniques, financiers et fiscaux.

### Les conditions d'éligibilité

Le logement doit être achevé depuis au moins 15 ans (sauf dérogation dans le cadre du handicap) et doit être destiné à un usage de résidence principale.

Les travaux ne doivent pas être entrepris avant le dépôt du dossier par Soliha auprès des organismes financeurs et devront être réalisés (pose et fourniture) par des professionnels.



Le propriétaire occupant au regard de ses revenus, obtiendra :

- ❖ des aides de l'Agence Nationale de l'Habitat jusqu'à 50 % du coût des travaux hors taxes, plafonné à 20 000 €,
- ❖ des aides complémentaires du Grésivaudan pour les travaux,
- ❖ en contrepartie, le propriétaire s'engage à occuper son logement au titre de résidence principale pendant une durée minimale de 6 ans.

Le propriétaire qui loue son logement recevra des aides en fonction de l'état du logement avant travaux, selon les travaux envisagés et selon le loyer pratiqué après travaux.

- ❖ s'engage à louer le logement à titre de résidence principale pendant au moins 9 ans en respectant un loyer maîtrisé. Les prix des loyers sont fixés réglementairement par l'État, ils varient selon la localisation et la surface du logement.

### Consultez RTE pour mieux instruire

Il est important que RTE soit consulté pour toute demande d'autorisation d'urbanisme, et ce afin de s'assurer de la compatibilité des projets de construction avec la présence des ouvrages de transport d'électricité. C'est en effet au cas par cas que les distances de sécurité à respecter sont déterminées, selon diverses prescriptions réglementaires\* et en fonction des caractéristiques des constructions.

Le savez-vous ?

UNE COMMUNE SUR DEUX EST CONCERNÉE PAR UNE SERVITUDE DE 14 ALORS N'ATTENDEZ PLUS ET CONSULTEZ-NOUS !

#### QUELS SONT LES DOSSIERS CONCERNÉS ?

- ❖ Les instructions (Permis de construire, Certificat d'urbanisme...)
- ❖ Les "porter à connaissance" et les "projets d'arrêt" (Plan Local d'Urbanisme...)
- ❖ Tout renseignement en rapport avec les ouvrages électriques de RTE.

#### QUELS PROJETS DE CONSTRUCTION SONT CONCERNÉS ?

Tous les projets situés à moins de 100 mètres d'un ouvrage électrique aérien ou souterrain de RTE.

#### OÙ TROUVER L'IMPLANTATION DES OUVRAGES ÉLECTRIQUES RTE ?

Sur le plan des servitudes 14 du plan d'urbanisme de la commune (PLU, cartes communales).

\*Niveau réglementaire du 17 mai 2004 et Code du travail

RTE, Réseau de Transport d'Électricité, étend, maintient et développe le réseau électrique aérien et souterrain à haute et très haute tension (63 000 à 400 000 volts)

105000

km de lignes de réseau électrique en France, et 48 lignes transfrontalières connectent le réseau français à 33 pays européens

### En résumé



#### POUR NOUS CONTACTER

Rte  
Centre Maintenance Lyon  
GMR Dauphiné  
73, rue du Progrès  
38170 SEYSSINET-PARISSET  
04 38 72 13 13

<http://www.rte-france.com/>

Rte  
Réseau de Transport d'Électricité

# Règlement de collecte des ordures ménagères

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, seuls les déchets conformes sont collectés.

En 2017 le SIBRECSA a informé les usagers sur le règlement de collecte des déchets ménagers et explique les raisons de sa mise en place :

Un bac à la norme NF EN 840 pour tous, afin de garantir sa préhension par le système automatique des camions de collecte, et faciliter le travail des agents. Mais aussi pour la propreté, la sécurité et l'esthétique de nos rues.

Uniquement des déchets incinérables dans les bacs, puisqu'ils sont brûlés directement, sans tri préalable à l'usine d'incinération de Pontcharra.

Les déchets recyclables sont à déposer dans les nombreux conteneurs de collecte sélective installés sur le territoire (plus de 230 points recyclage).

Les déchets spéciaux, tels que les gravats, déchets électriques, toxiques, etc. sont à apporter en déchetterie.

Ces informations ont été largement relayées par le syndicat et ses 46 communes adhérentes.

Durant plusieurs mois, des autocollants de non-conformité ont été apposés pour informer les usagers et un délai supplémentaire a été accordé pour que tout le monde puisse s'équiper.

Pour plus d'informations, vous trouverez sur le site Internet du SIBRECSA la version intégrale du règlement de collecte, les jours de ramassage des ordures ménagères sur votre commune, les horaires des déchetteries et les consignes de tri avec les Points Recyclage géolocalisés.

## La première benne dédiée au mobilier domestique usagé bientôt mise en place, suite au contrat territorial de collecte du mobilier signé avec éco-mobilier

Le recyclage ne concerne pas seulement la collecte sélective. Le mobilier a aussi le droit à une seconde vie. C'est dans cette démarche qu'est né Éco-mobilier, l'éco-organisme dédié à la collecte, au tri et au recyclage ou à la réutilisation des déchets d'éléments d'ameublement (DEA). Créé à l'initiative de 24 fabricants et distributeurs de meubles, Éco-mobilier a pour objectif, grâce à l'éco-participation mise en place sur chaque vente de mobilier, d'atteindre 80% de valorisation à l'horizon de 2017.

Pour ce faire, Éco-mobilier a contractualisé avec le SIBRECSA récupérant déjà de fait les meubles en déchetteries, afin de gérer pour elle l'enlèvement, le tri et le traitement des DEA.

Après l'étude des différentes déchetteries et des potentialités d'accueil, il a été décidé la mise en place de la première benne dédiée sur la déchetterie de FRANCIN courant 2018 : « Par le biais d'Éco-mobilier, notre collectivité locale va désormais pouvoir proposer une collecte séparée des déchets d'éléments d'ameublement domestique, ce qui est une étape essentielle en vue du recyclage », Christophe BORG, Président du SIBRECSA.

Les déchets, ainsi récupérés dans cette benne, seront ensuite recyclés. Quand on sait qu'en France, chaque personne jette en moyenne 20 kilos de meubles usagés par an soit un total de 1,3 million de tonnes, l'intérêt social et environnemental est plus qu'évident.

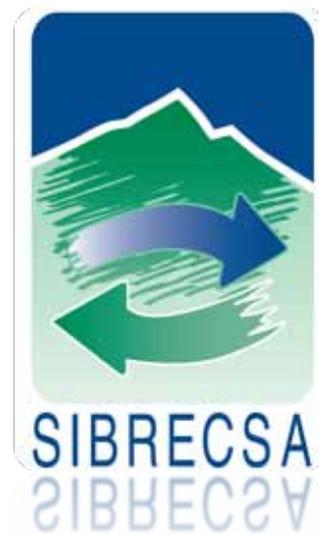
Toutes les déchetteries du SIBRECSA sont concernées, vous pouvez également y déposer vos meubles usagés.

En 2014, Éco-mobilier a collecté près de 125 000 tonnes de mobilier usagé, grâce à :

- 1 700 points de collecte équipés d'une benne dédiée au mobilier ;
- Près de 300 plateformes de l'économie sociale et solidaire accueillent le mobilier qui peut être réutilisé ;
- 169 centres qui collectent, trient et valorisent le mobilier usagé ;
- Près de la moitié du mobilier usagé collecté par la filière est recyclé, 33 % sont valorisés comme source d'énergie.

## Pour plus d'informations

Rendez-vous le site du SIBRECSA [www.sibrecsa.fr](http://www.sibrecsa.fr) ou sur celui d'Éco-mobilier [www.eco-mobilier.fr](http://www.eco-mobilier.fr).



# Culture & Associations

## Les 4 èmes Jeux Interquartiers de Tencin



L'équipe de la rue du Grésivaudan (ci-dessus), victorieuse il y a 2 ans, a commencé la préparation d'un après-midi ludique et ce qu'il faut de sportif pour que petits et grands défendent les couleurs de leurs quartiers !

**Rendez-vous le dimanche 10 juin 2018**

## L'AMAP de Tencin accueille de nouvelles familles

Créée en 2009, sous l'impulsion de quelques bonnes volontés, l'AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) regroupe une trentaine de familles qui se régalaient chaque semaine de produits biologiques locaux (fruits, légumes, viandes, pain, laitages...).

Si ce concept vous intéresse, contactez-nous : [amaptencin@gmail.com](mailto:amaptencin@gmail.com)

## Soirée Jeux, Samedi 3 mars, à la maison des associations de Tencin, à partir de 17h30

Venez en famille ou avec des amis, découvrir et faire découvrir des jeux de société, dans une ambiance conviviale.

Chacun peut apporter de quoi partager, à manger et à boire.

L'entrée est gratuite et ouverte à tous, membres ou pas de l'association 123 Bouge.



**Vous souhaitez nous rejoindre pour aider à l'organisation du Cross qui aura lieu le 15 avril 2018 ?**

**Rejoignez l'équipe de bénévoles, qui a besoin de vous !**

**Contact : Boris Brunet-Manquat 06 31 83 66 29.**



## Le Foot-Détente adultes-ados d'123 Bouge: l'hiver ne les arrête plus !

Avec l'éclairage déployé en novembre dernier sur le terrain de Pré-Sec, les adolescents et adultes du Foot-Détente peuvent désormais s'adonner chaque vendredi soir ou presque, à 19h, à la pratique de leur sport favori.

De quoi entretenir la forme, passer un moment convivial et aussi préparer quelques rencontres amicales comme ici avec leurs homologues du Touvet.

Plus d'infos sur: [www.123bouge.fr](http://www.123bouge.fr) pour ceux qui voudront les rejoindre.

## Les infos de la bibliothèque



### COUP DE COEUR



A Drummer's Dream  
de John Walker

Editeur : John Walker  
Production Ltd, 2010

DVD Documentaire

Pendant l'été 2009, des batteurs de renommée mondiale qui ont joué avec Miles Davis, Gillespie ou encore Santana, se réunissent pendant une semaine pour un camp au Canada. Ils partagent entre eux comme et avec un groupe de jeunes batteurs leur amour de la musique et du rythme. On les côtoie, on écoute leurs histoires et pas besoin d'être musicien pour battre la mesure avec eux quand ils commencent à jouer tant leur passion est communicative !

### LES HORAIRES DE LA BIBLIOTHÈQUE

Lundi / 16h30-18h

Mercredi / 10h-12h et 13h30-18h

Vendredi / 16h30-18h

Samedi / 10h-15h non stop

### VACANCES SCOLAIRES

Lundi / 13h30-18h

Mercredi / 10h-12h et 13h30-18h

Vendredi / 13h30-18h

Samedi / 10h-15h non stop

Tél : 04 80 04 24 62

Portail des bibliothèques :

[www.bibliotheques.le-gresivaudan.fr](http://www.bibliotheques.le-gresivaudan.fr)



### La bibliothèque a réaménagé ses collections

Pour que le coin Jeunesse dispose de plus d'espace, il a permuté avec le secteur Roman Adulte. Ce nouvel aménagement permet aux enfants de mieux profiter des joies de la lecture.



*L'espace jeunesse nouvellement aménagé*



*L'espace des romans Adultes et son nouvel agencement*

### EXPOSITIONS



**"La biodiversité, tout est vivant, tout est lié"**  
Exposition Jeunesse (jusqu'au 21 mars 2018)

# Au jour le jour

## Foire aux noix

Le 15 octobre 2017, se déroulait la traditionnelle Foire aux Noix. De nombreux exposants et un vide grenier étaient présents au Parc de la Mairie pour une journée chaleureuse et conviviale.



## OUUUHHHH Halloween !

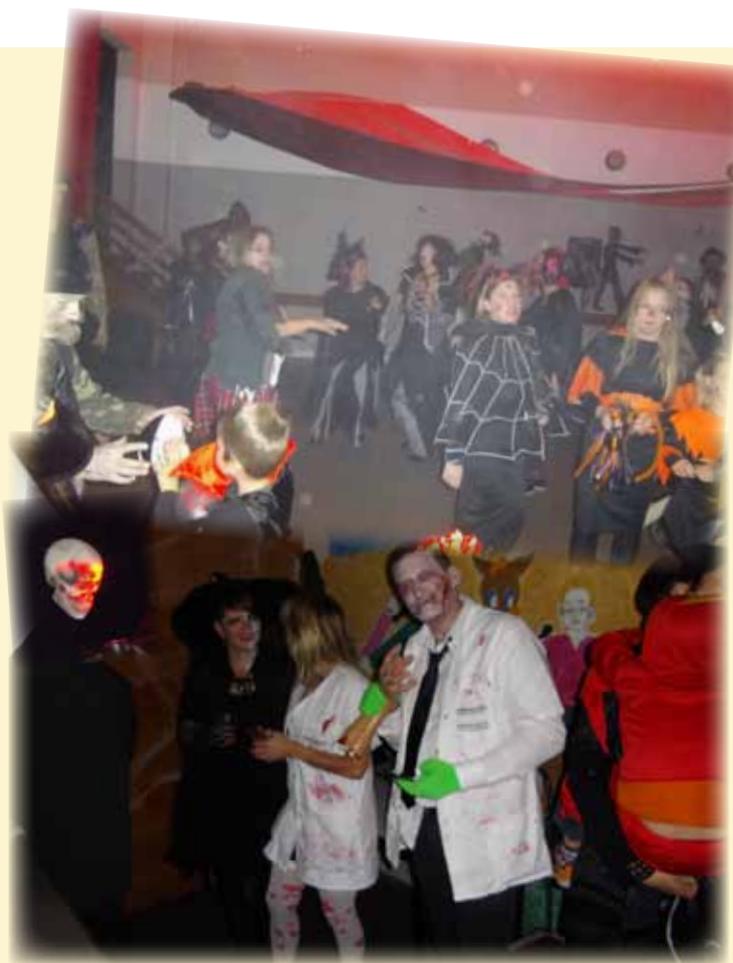
Le 31 octobre, les rues de Tencin ont été envahies par des créatures étranges et quelques fois effrayantes. Cependant, les autorités ont assuré qu'il n'y avait aucun danger car l'association Le Sou des écoles contrôlait la situation. De plus, il a suffi d'un pot convivial pour que tous ces petits êtres rentrent chez eux. Ouf ! Tencin a eu chaud !



## Halloween !!!! Encore ?

Un peu plus tard dans la soirée le même jour, un grand nombre de ces créatures ont été vues concentrées à l'Espace Culturel de la commune. De la même manière, les autorités ont assuré que ce phénomène était sous contrôle cette fois par l'association Le comité des Fêtes.

Merci à ces associations, qui apportent bonne humeur et un petit quelque chose de mystérieux et de magique dans notre quotidien !



## Opération Lune

Le 3 novembre à l'espace culturel.

La projection du film "Opération Lune" de William Karel, suivie d'un échange entre les spectateurs et le réalisateur autour d'un buffet convivial a rassemblé un public nombreux. Organisé par le bibliothécaire de Tencin, Julien Bedet



## Tournoi de PingPong

Le dimanche 26 novembre 2017. Les participants au Tournoi de Tennis de Table annuel organisé par 1, 2, 3 Bouge.



## Commémoration du 11 novembre



## Repas des anciens

*Cette année, le repas des anciens s'est déroulé le 10 décembre à l'Espace Culturel. Près de 60 participants ont partagé ce moment festif dans une atmosphère chaleureuse et joyeuse. Merci à l'Auberge des Palletières qui avait concocté un délicieux repas de fête.*





## Marché de Noël

Le 12 décembre 2017.  
Bravo aux membres du Sou des écoles pour cette manifestation.

## Concert de Noël

Le 16 décembre 2017.

Pour la deuxième année consécutive, les musiciens du Louvre nous ont fait l'honneur de se produire à l'église de Tencin. Au programme, quatuors pour flûte de Mozart.



## Les vœux du Maire

Le 5 janvier 2018.

Le maire et de l'équipe municipale ont présenté leurs vœux aux Tencinois. Le groupe Black Jack Band a accompagné la manifestation qui s'est terminée par la dégustation de la traditionnelle galette.



# Vos agendas – À vos agendas – À vos agendas

## Foire au Boudin le 11 février

Le dimanche 11 février sous le préau de l'Espace Culturel aura lieu la traditionnelle foire au boudin.

Au rendez-vous : buvette, boudin, charcuterie traditionnelle et façon corse, miel, pain et fromage. Venez nombreux !

## Soirée Jeux le 3 mars

Organisée par 1, 2, 3, Bouge à la Maison des Associations

## Soirée dansante le 17 mars sur le thème de la St Patrick

Organisée par le comité des fêtes à l'Espace Culturel.

## Cross de Tencin – Dimanche 15 avril

2 courses adultes 9 et 15 km. 3 courses enfants.

1 marche 9 km tout public.

Renseignements sur le blog : <http://crossdetencin.blog4ever.com/>

Inscriptions : <https://cross-de-tencin-2018.onsinscrit.com/>

## Vide Grenier et Marché aux fleurs

### 29 avril à l'école Bellevue

L'association Le sou des Écoles organise une nouvelle fois un marché aux fleurs combiné avec un vide grenier. Une journée très sympathique à découvrir !

Monsieur le maire et ses adjoints peuvent vous recevoir aux jours et heures suivants :

- François Stefani : sur rendez-vous,
- Joël Marseille : le lundi de 10h à 12h,
- Georges Spolitini : le lundi de 9h à 12h,
- Catherine Jitten : sur rendez-vous,
- France Denans : sur rendez-vous,

ou en prenant rendez-vous à la mairie :

Lundi de 14h à 17h • Mardi de 14h à 17h

Mercredi de 9h à 12h et de 15h à 18h

Jeudi de 9h à 11h30 • Vendredi de 9h à 11h30 et de 14h à 17h

Directeur de la publication : François Stefani – Rédaction : Joël Marseille, Robert Fois,

Photothèque : © Mairie de Tencin, Laurent Cloarec – Mise en page : Françoise Colin-Madan

Le Bulletin de Tencin – N° 13, Février 2018